

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE INTERCOMMUNAL

N° 002/10/2023

EXERCICE 2023

**Tarification des Services Périscolaires
 pour l'exercice 2024 (à compter du 01/01/2024)**

Membres en exercice :	13
Présents :	10
Suf. Exprimés :	11
Votes pour :	11
Votes contre :	00
Abstentions :	00

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf octobre à 18h30, le Comité Intercommunal du SITS de Chârost – St Florent, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni en ses locaux, Place de la République à St Florent/Cher, sous la présidence de Madame C. LOZACH-SIRET.

Secrétaire de séance : Mme TRAMUNT

Date de convocation : 13 Octobre 2023.

Etaient présents :

Mme BERTON (Titulaire) de Charost – M. GONTHIER (Titulaire) de Civray – Mme FOSSE (Titulaire) de Lapan – Mme TRAMUNT (Titulaire) de Plou – Mme ROTH (Titulaire) de Poisieux – Mme THURNEYSSSEN (Suppléante) de Primelles – M. DELILLE (Suppléant) de St Caprais – Mme ROBERT (Titulaire) de St Florent/Cher – M. PHILIPPEAU (Titulaire) de Saugy – Mme LOZACH-SIRET (Titulaire) de Villeneuve/Cher.

Etaient excusés :

Mme PAVIOT (Titulaire) de Lunery – M. BONNET (Titulaire) de Primelles – Mme SABOURAULT (Titulaire) de St Caprais.

Etaient absents :

Mme CAULIER (Titulaire) de Corquoy – M. ALIAGAS (Titulaire) de St Ambroix.

Ont donné « Pouvoir » :

Mme PAVIOT à Mme LOZACH-SIRET.

Après avoir étudié le Rapport d'Activité de la Régie Directe pour l'année scolaire 2022/2023, établi par sa Présidente,

Après en avoir délibéré,

LE COMITE INTERCOMMUNAL

- approuve à l'unanimité des membres présents le rapport ainsi que les résultats chiffrés.
- sur la base du coûtant réel, fixe comme suit, le tarif des services qui sera appliqué pour l'exercice 2024 (effet à compter du 01/01/2024) :
 - o facturation binôme = temps de service+distance parcourue
 - o ou « forfait cantonal » pour les activités d'éducation

Services à la demande et Services Périscolaires St Florent intra-muros :

Coût de l'heure (CH)	31,45 €
Coût du kilomètre (CK)	1,69 €
« Forfait Cantonal » pour C ^{ne} adhérente au SIRS19 (1,36h+35km)	101,94 €
« Forfait Cantonal » pour C ^{ne} /D ^{deur} hors Périmètre SIRS19 (1,36h+35km)	108,05 €
Majoration sur CH et CK pour C ^{ne} /D ^{deur} hors Périmètre SIRS19	+6 %
Indemnité de Panier (pour journée continue)	Selon législation en vigueur

- charge sa Présidente de préparer et signer tous les documents nécessaires avec les Collectivités ou Etablissements Publics souhaitant le concours du Syndicat.

Saint Florent/Cher, le 20 Octobre 2023

J. TRAMUNT
 Secrétaire de séance




C. LOZACH-SIRET
 Présidente du SITS



Au registre sont les signatures

Rendue exécutoire

Transmise en Préfecture le :

Publiée le :

La Présidente du SITS,